

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Bibliothèque Curieuse Historique Et Critique, Ou Catalogue Raisonné De Livres Difficiles A Trouver

Clement, David

Leipsic, 1756

Nicolas Catherinot.

urn:nbn:de:gbv:45:1-988

NICOLAS CATHERINOT.

Tous les Ecrits de *Nicolas Catherinot* font d'une grande rareté. (40)

ben, der vbelbefridigte Ständ in Frankreich, die sich Mal Content nennen: Inbaltend: Die Wunderlich Beschreibung des Lebens, verhaltens, thun vnd Wesens der *Catherine von Medicis*, der König in Fränckreich Mutter. Darinnen gründlich weiß vñ weg, durch sie sich in die Regierung des Reichs eingeschleiffet, auch solche noch alleweil zu verderb vnd vntergang des selbigen statt vnd wolfahrt, vnrechmäßig vorhält, beschrieben wird: Auff dem Frantzösischen ins Teutsch gebracht, durch *Emericum Lebusium*. „ Sans lieu ni date. Feuilles 9.

Comme il est fait mention de cette piéce sur le Titre du Traité qui la precede, on voit bien qu'elle est de la même année. Ces deux Editions Alemandes ne sont presque pas connues.

Mr. *Teiffier* dit, dans ses Nouvelles Additions aux Eloges des Hommes Savans, T. III. à Berlin, 1704. in 8vo. p. 420. que *Henry Estienne* composa par l'ordre du Roi *Henry III.* La précellence du Language François sur le Toscan, & la Vie de *Catherine de Medicis*, qu'il publia sous le nom du sieur de la *Griève*: & que pour le recompenser de ses Ouvrages, S. M. luy fit un present de 3000. livres, qui lui furent païées le 15. Octobre 1579.

CA-

Voilà ce qui est bien circonstancié; Cependant Mr. *Le Duchat* en doute, dans ses *Ducatiana*, T. II. à Amsterd. 1738. in 8vo. p. 383. in 8vo. p. 383. où il dit, que le bon homme *Teiffier* pourroit bien s'être brouillé ici: que la Vie de *Catherine De Medicis*, autrement la *Legende de Catherine*, ou *Discours merveilleux &c.* attribuée par quelques uns à *H. Etienne*, n'étoit pas un Livre à attirer à l'Auteur des recompenses du coté de la Cour; & qu'il ne connoit pas d'autre Vie de *Catherine de Medicis*, que cette Satire là.

(40) Augusti Beyer Memoriarum Librorum rariorum, Dresdae, 1734. in 8vo. p. 2. Memoires de *Nicéron*, T. XXX. à Paris, 1734. in 12mo. p. 194. Taisand Vies des Jurisconsultes, à Paris, 1737. in 4to. p. 619. Jo. Ludolph. Bünemaomi Notitia Scriptorum Artem Typographicam illustrantium, Hanoverae, 1740. in 4to. p. 16. Vogt Catal. Librorum rariorum, Hamburgi, 1738. in 8vo. p. 179. Sam. Engel Bibliotheca Selectissima. Bernae, 1743. in 8vo. P. I. p. 40. F. G. Freytag Analecra Litteraria, p. 224.

Debyer h 5375. ou il donne une liste de 105 piéces, qu'il valdroit la peine de consulter avec celle de Mr. *Clement*.
Il seroit bien difficile de donner une liste complete des Brochures de *Nicolas Catherinot*. Les curieux les recherchent avec beaucoup d'empressement, plutôt à cause de leur rareté, qu'à cause de leur bonté. Mr. *Engel* en possédoit 80. qu'il

Hhh 3

avoit

avoit tirées de la Bibliothèque du Mar-
chal *D'Eslyées*. On en trouvera la liste
dans sa *Bibliotheca Selectissima* l. c.

Vn Capitaine Suisse de ses parens étant
prisonnier de guerre à Bourges en 1748.
il le pria de chercher avec soin ces pièces
de *Catherinot*. Cet Officier s'aquita de
sa commission en homme intelligent. Il en
trouva un Recueil de 65. pièces, dont on
demandoit 66. livres, & qu'il trouva trop
cher. Il s'informa chez un Libraire, dont
le grand père avoit imprimé une bonne
partie des pièces de *Catherinot*, qui lui
dit, que Mr. *Catherinot* pendant sa vie ne
passoit pas pour un grand homme, que ses
écrits n'avoient pas eu grand vogue pen-
dant sa vie, qu'il s'étoit ruiné par la dé-
pense qu'ils lui avoient causé, de même
que deux autres Libraires: & qu'après la
mort de ces Libraires on avoit vendu le
reste des Ouvrages à la livre.

Vn Benedictin de Bourges montra à
cet Officier un Recueil de 72. pièces, avec
le portrait de *Catherinot* à la tête du Volu-
me, & lui dit, que le nombre des pièces
de cet Auteur montoit à 167. Il y aiou-
te, qu'il faudroit bien dix ans pour en ra-
masser 100. pièces, à Bourges même. Il
fit ensuite connoissance avec un Avocat,
qui lui promit de lui faire avoir un Catalo-
gue de plus de 180. pièces de nôtre Au-
teur; mais il n'a pas accompli sa promesse.

Cependant ce digne Capitaine envoia
à Mr. *Engel* une liste de plusieurs pièces
qu'il avoit examinées; & comme Mr. *En-
gel* a eu la bonté de me communiquer les
lettres de Mr. son parent, la liste qu'il

lui a communiquée, & des remarques sur
les pièces qu'il a indiquées dans la Biblio-
theca *Selectissima*, P. I. p. 37. j'ai confé-
ré tout cela avec le Catalogue des pièces
de *Catherinot*, que le P. *Niceron* a donné
dans ses *Memoires* T. XXX. p. 195. &
j'en ai formé la liste qui suit.

1. L'Abonnement de *Poincy*. Sans
date in 4to. Pagg. 4. ^{1691.}

Le P. *Niceron* dit l. c. N. 55. que c'est
un factum pour le Seigneur de *Poincy*,
lieu situé à une lieue de Bourges. Mr.
Engel dit, au contraire, que c'est un Me-
moire contre le S. de *Poincy*, dont le Pe-
re avoit transferé sa maison de *Poincy* à
quelques pas de son ancienne situation,
dans la paroisse du Chateau, pour affran-
chir son Domaine.

2. Abrogation des procès.

3. Les Alliances de Berry; du 16.
Decemb. 1684. Pagg. 4.

Il y raporte quelques maisons de Berry,
& comment elles ont été aliées avec des
Princes & des Rois. Il y suit l'ordre al-
phabétique, & n'achève pas la lettre C.
d'où l'on peut conclure quel fonds on
doit faire sur ce qu'il y dit: „ Une autre
„ fois je donnerai les descendans de *Vic-
„ fredus*, Comte de Bourges en 800.
„ c'est-à-dire tous les Princes de l'Eu-
„ rope. „

4. *Animadversiones ad Basilica*.
1688. in 4to. Pagg. 4.

Ce sont des remarques de l'Auteur sur
un Ouvrage de *Charles Annibal Fabrotius*,
dont

dont j'ai parlé dans le T. II. de cette Bibliothèque, p. 484.

5. Annales Academiques de Bourges. du 13. Sept. 1684. in 4to. Pagg. 4.

Elles commencent à Pâques, le 6. d'Avril 1466. auquel jour *Catherinot*, dit, que l'Année de France a toujours commencé jusqu'en 1564. ou 1565. . . . Inauguration de l'Université de Bourges restaurée après quelques deux mille ans par patente de *Louis XI.* en 1463. Ces Annales ne vont que jusqu'en 1491.

6. Annales Ecclesiastiques de Berry à Bourges, le 3. Septembre 1684. in 4to. Pagg. 4.

Elles commencent par le treizième Siècle, en 1201. & rapportent les donations, fondations, Conciles, Synodes, Chartres, Sentences &c. & finissent en 1240.

7. Annales Themistiques de Berry. Le 9. Août, 1684. in 4to. Pagg. 4.

Après avoir promis la continuation des Annales Ecclesiastiques & Academiques, il commence celles-ci par l'an 1301. & finit par 1361. Ces Annales comme les précédentes contiennent plusieurs choses curieuses. parmi un grand nombre de choses frivoles & inutiles.

8. Annales Typographiques de Bourges, le 23. Juillet 1683. in 4to. Pagg. 8.

Mr. *Bayer* a parlé de cette pièce, dans ses *Memoriae Librorum rariorum*, p. 1.

Le P. *Niceron* dit, l. c. N. 73. qu'elles sont fort imparfaites: & Mr. *Engel* assure, que c'est une des meilleures pièces de l'Auteur, qui y donne un Catalogue des Livres imprimez, soit à Bourges, soit ailleurs pour Bourges. L'Auteur y confesse cependant, qu'il en a omis un bon nombre pour les placer dans la Bibliographie de Berry. Il finit son Catalogue par l'année 1571.

9. Antediluviani. Le 13. Novembre 1686. in 4to. Pagg. 4.

Le P. *Niceron* dit, l. c. N. 107. que les sentimens & la maniere de vivre de ceux qui vivoient avant le déluge font le sujet de cet Ecrit; mais Mr. *Engel* assure, que c'est plutôt une Histoire de ce qui n'existoit pas avant le déluge, que de ce qui existoit.

10. Les Anticommuneaux; écrit pour le sieur de *Coulon* sur Auron. f. d. 1663.

C'est un factum pour *Catherinot* lui même, qui étoit Seigneur de *Coulon*. Le P. *Niceron* le met sous l'année 1663. l. c. N. 18.

11. Les Antiquitez Romaines du Berry. Le 28. Juillet, 1682. in 4to. Pagg. 8.

L'Auteur parle ici en 23. Classes des anciens Edifices, Ruines, Tombeaux, Urnes, Statues, Pierres précieuses, Anneaux & autres antiquités, qui se trouvent en Berry.

12. L'Appel sans Grief. 1678. in 4to. Pagg. 4.

Ce

Ce factum regarde *Nicolas Catherinot*. & *Denys* son frere. *Nicéron*, N. 44.

73. Les Archevêques de Bourges. Le 27. Mars 1683. in 4to. Pagg. 8.

L'Auteur commence par *S. Ursin* Apôtre d'Aquitaine en 251. & finit par *Mau- bert* ou *Madalbert* en 910. parce, dit-il, que le reste est facile à trouver. Il a ajouté en 1684. une Table Cronologique de ces Archevêques, depuis *S. Ursin* jusqu'à *Michel Phelipeaux de la Vrilliere* en 1679.

14. Traité de l'Architecture. Le 10. Mars 1688. in 4to. Pagg. 24.

C'est l'un des plus grands Ouvrages de *Catherinot*: un ramas de tout ce qui a du rapport à l'Architecture, excepté l'art & la maniere de bâtir, qui ne s'y trouve point. Aparentment que l'Auteur étoit assez modeste, pour ne pas vouloir se hasarder sur un Art, dont il n'avoit, peut-être, aucune teinture.

15. L'Art d'Imprimer. Le 10. Mars 1685. in 4to. Pagg. 12.

Le P. *Nicéron* dit, l. c. N. 94. qu'il n'y a ici rien que de fort superficiel: Mr. *Engel* déclare au contraire, que ce petit Ouvrage contient sûrement bien des choses remarquables: & que ce n'est pas sans raison que *Beyer* en a parlé dans ses *Memoriae Librorum rariorum* p. 109. quoiqu'il ne soit pas moins sûr, que nôtre Auteur se trompe sur bien des faits p. ex. que cet Art fut inventé en 1450. que *Guttenberg* l'aporta à Mayence en

1455. que le premier livre imprimé fut *Durandi* rationale de l'an 1459. que *Badius* aporta le premier cet art en France vers l'an 1500. &c. Mais au reste, ajoute-t-il, il a pris toutes les peines imaginables pour rapporter les plus anciennes Editions, l'Origine de l'Imprimerie dans plusieurs Villes, les plus célèbres Imprimeurs, leurs aliances, leurs Parrons, les amateurs de cet art parmi les Ecclesiastiques & les Seculiers, les disgraces des Imprimeurs, leurs droits & Privileges, les abus, les efets de cet Art, les Dévêses des Imprimeurs, &c. A la fin il fait mention des sujets sur lesquels il s'étoit proposé d'écrire, qui vont au-delà de cent; mais dont il nous a fait grace. Il y donne encore un Catalogue de ses Opuscules imprimés depuis 1682. & de ceux, qui n'ont pas encore vu le jour. C'est ce Catalogue que Mr. *Archimbaud* a copié de mot à mot, (dans ses Pièces fugitives d'Histoire & de Littérature, Paris 1717. in 12mo. §. IV.) Il y a même toute apparence, que celui-ci n'a jamais vu aucun des Ouvrages de nôtre Auteur, si l'on en excepte cette pièce & la Vie de Madelle. *Cujas*.

Il sera facile d'examiner le jugement de Mr. *Engel*, que je viens de rapporter, sur la pièce même, puisque Mr. *Wolfius*, l'a fait traduire en Latin: & l'a insérée dans ses *Monumenta Typographica*, Hamburgi 1740. in 8vo. T. II. p. 935-964.

16. L'Avantage sans avantage. f. d. in 4to. Pagg. 4.

Le P. *Nicéron* croit que cette pièce est de l'an 1679. & dit, l. c. N. 47. que c'est

c'est un factum pour une affaire particulière du St. de *Sauzay*.

17. Le vray Avaric^{de César} Bourges, le 17. Août 1683. in 4to. Pagg. 12.

Cette Dissertation est écrite en faveur de la Ville de Bourges, contre la Ville de Vierzon ou Viarron: l'une & l'autre prétendant être l'ancien Avaric. *Catherinot* y cite quantité d'Auteurs pour prouver sa thèse, après quoi il étoit son opinion de diverses raisons & d'exemples. A la fin il donne le Catalogue de dix Opuscules, qu'il a publiez en 1682. & de sept qui ont paru en 1683.

18. Les Avocats du Roy Conseillers, Dissertation. f. d. in 4to. Pagg. 8.

Le P. *Niceron* met cette pièce à l'année 1674. l. c. N. 32. Mr. *Engel* dit, que cette Dissertation paroît être une des premières de notre Auteur, puisqu'on n'y trouve point de date citée après 1655. Elle tend à prouver, que les Avocats du Roi ont le Titre & la Charge de Conseiller, principalement à Bourges & en quelques autres lieux: ce qu'il prouve par plusieurs Edits & Arrêts.

19. Aux Avocats de France deux Lettres; aux Antecesseurs de France troisième Lettre; Du Mariage, Leçon quatrième. in 4to. f. d. Pages 14.

Toutes ces Lettres contiennent des remarques fort succinctes sur plusieurs Loix & matières de droit; mais ce qu'il y a de remarquable, est, que l'Auteur s'y sert
(Tom. VI.)

de la même Orthographe, que l'Abbé de *S. Pierre* a voulu introduire de nos jours. p. ex. *ceus*, pour ceux, *fère* pour faire, *fér un* pour faire un, *fét* pour fait.

20. Les Axiomes du Droit François. le 14. Août 1683. in 4to. Pagg. 8.

L'Auteur avoué, que le Titre est trop magnifique, mais qu'il n'en a pu trouver d'autre. Il a suivi l'Ordre alphabétique, & finit au mot *Consultation*: de sorte que l'Ouvrage n'est que commencé.

21. De Beneficiis. v. No. 84.

22. a. Bibliotheca juris.

Ces deux Titres se trouvent dans la liste que le parent de Mr. *Engel* lui a envoyé; mais on n'y a marqué ni la date, ni le format.

22. b. Le Billet suspect. v. ci-après. No. 120.

23. Bourges souterrain. Le 18. Juin 1685. in 4to. Pagg. 8.

Cette Dissertation tend à relever l'antiquité de Bourges, & sa splendeur passée. L'Auteur y cite *Tite Live*, pour prouver que la Province de Berry fournissoit des Rois aux Celtes ou Gaulois; & par une conséquence qu'il en tire, il rapporte tous les faits des Celtes & Gaulois, avec la fondation de plusieurs Villes de Grece & d'Italie, aux habitans du Berry. Pour le prouver il cite tous les monumens antiques trouvez à Bourges, depuis l'an 1641. jusqu'en 1680.



24. Le Bullaire de Berry. Le 4. Septembre 1683. in 4to. Pagg. 4.
Il contient la liste des Bulles acordées pour le Berry, depuis l'an 440. jusqu'en 1378. mais souvent sans en marquer le contenu.
25. Calendrier historique de Bourges des années 1656. & 1657. Pagg. 57.
Le P. *Niceron* indique cette pièce l. c. N. 1. & le parent de Mr. *Engel* l'a vue à Bourges.
26. Le Calvinisme de Berry. Le 15. Novembre 1684. in 4to. Pagg. 4.
On peut juger qu'on ne peut pas dire grand chose en 4 pages, sur les commencemens & les progrès de la Reforme en Berry. Cette pièce comprend l'espace de 28. ans, depuis 1529. jusqu'en 1557. Encore le P. *Niceron* dit- il, l. c. N. 88. que ce sont des Annales des événemens arrivez dans le pays, depuis 1529. jusqu'en 1557. soit qu'ils regardent le Calvinisme ou non.
27. De Cardinalibus.
28. Castigationes ad Hymnos Ecclesiae. f. d. in 4to. Pagg. 8.
Ce sont des Corrections de quelques passages des Hymnes & Cantiques de l'Eglise Romaine.
29. Benigno Lectori *Nicolaus Catharinus*. in 12mo. Pagg. 2.
Cette Lettre est datée du 6. Août 1660. & a été écrite pour corriger les fautes d'impression de son Epigrammatum Liber

- secundus, dont je donnerai le Titre N. 65. *Niceron* l. c. N. 6. & 7.
30. La bonne foy du sieur *Catherinot*. f. d. in 4to. Pagg. 4.
Memoire d'un Procès de l'Auteur contre les heritiers du Sr. *Guenois de Pruni*, sur un paiement de 750. livres.
31. La charge fait la chose.
Ecrit pour l'Auteur, de 1671. *Niceron* l. c. N. 25.
32. Chronicon juris sacri. Le 9. Septemb. 1686. in 4to. Pagg. 4.
Cette Cronique commence par *Adam* & finit par *Tbola*, Juge: elle est fort superficielle.
33. La Chronographie du Berry. Le 18. Decembre 1685. in 4to. Pagg. 8.
C'est une Cronique succinte de cette Province, qui commence par l'an 1001. & finit en 1174.
34. Codex Christianus.
35. Codex Testamentorum. Le 4. Octobre 1686. in 4to. Pagg. 4.
Le P. *Niceron* dit, l. c. N. 106. qu'on voit ici une liste de ceux qui dans l'ancien Testament, & parmi les Romains ont fait des Testaments & ce qu'ils contenoient. Mr. *Engel* y ajoute, qu'elle va depuis *Abraham* jusqu'en 115.
36. Conatus Biblici.
37. Conatus ad imitationem *Christi*
38. Conatus nomici.

39. Consultations, plaidoiers &c.

Ces quatre Titres Indéterminés. comme tous les Autres semblables que je donnerai, sont tirez de la liste du Parent de Mr. Engel.

40. Le huitième dernier, Apologie du seigneur de Coulons sur Oron. 1677. v. ci-après No. 119.

41. Coutumes generales du Berry, avec un Traité des Coutumes. Bourges 1663. in 16mo.

Nicéron, l. c. N. 17.

42. Coutume Manuscrite du Berry.

Non achevée d'imprimer. Le P. Nicéron la met à l'année 1664. l. c. N. 19.

43. Que les coûrumes ne sont point de Droit étroit. f. d. in 4to. Pagg. 19.

C'est un Discours qu'il fit le 6. Novembre 1676. pour l'ouverture du Palais de Bourges. Nicéron, l. c. N. 39.

44. Le Creancier plus que païé. 1682. Pagg. 4.

Le P. Nicéron dit l. c. N. 57. que cet Ecrit étoit pour le Sr. de Sauzay. Il n'a marqué ni la date ni le nombre des pages; c'est le Parent de Mr. Engel dont je les tiens.

45. Clavis Observationum Cujacii.

46. Remarques sur le Testament de Mr. Cujas. Le 2. Janvier 1685. in 4to. Pagg. 4.

47. La vie de Mademoiselle Cujas,

Le 10. Decembre 1684. in 4to. Pagg. 4.

C'est la seule pièce que Mr. Archimbaud rapporte un peu au Long, quoiqu'il ait promis de donner tout le Catalogue des opuscules de Catherinot: selon Mr. Engel. Nicéron dit N. 90. que cette vie a été réimprimée à la p. 90. du 2. Tome du Recueil des Pièces fugitives de cet Abbé, qui ont vu le jour à Paris en 1717. in 12mo.

48. La date mal contestée. in 4to. Pagg. 4.

Factum fait après le mois d'Août 1687. selon Nicéron l. c. N. 112.

49. De Decimis.

50. Le Décret de Maron. Le 7. Decembre 1682. in 4to. Pagg. 12.

C'est un factum pour Denys Catherinot contre George Guevin, Seigneur de Maron, selon Nicéron l. c. N. 65. Il ne regarde que la vente de la terre de Maron, & contient l'état de cette terre: les Creanciers qui y avoient à prétendre, &c. & des avis aux Creanciers ou autres qui auroient dessein de l'aquerir, selon Mr. Engel.

51. Le Décret supposé.

Ecrit pour les Heritiers du Sr. du Souchet de 1669. selon Nicéron N. 24.

52. Le Décret volontaire.

Factum de 1677. Nicéron l. c. N. 41.

53. Les Dépens refusés 1672.

C'est le factum que je rapporterai. N. 70. b.



54. Les Diocèses de Bourges. Le premier Septembre 1683. in 4to. Pagg. 8.
C'est une Specification Alphabétique, qui finit par la Lettre M.

55. Le Diplomataire de Berry. Le 20. Septembre 1683. in 4to. Pagg. 4.

Après avoir deploré la disette de ces Diplomes, à cause des malheurs arrivez à diverses Villes du Berry, dont il fait le dénombrement, il parle des Edits & Diplomes donnés pour le Berry, depuis l'an 306. sous *Constantin*, jusqu'à ceux de *Charles IV.* en 1323.

56. Dissertations du Droit François. f. d. in 4to. Pagg. 24.

Nicéron l. c. N. 15. met cette pièce à l'année 1662.

57. Distiques sur le Louvre, au Roi. Bourges, 1672. in 8vo. Pagg. 15.

Ce Titre François est suivi d'une Epître Françoisé au Roy; mais les Distiques sont en Latin. *Nicéron* l. c. N. 199.

58. Les Dominateurs de Berry. Le 25. Novembre 1684. in 4to. Pagg. 4.

L'Auteur dit, que c'est un avantgoût de l'Histoire de Mr. de la *Thaumassière*, qu'on commençoit à imprimer. Il n'y traite que de quelques Rois & Princes, avant *Jules Cesar*: & des Empereurs Romains jusqu'à *Philippe* inclusivement: en faisant mention de tout ce qui pouvoit avoir du rapport au Berry.

59. Les doublets de la Langue; Dissertation suivie d'une autre, qui a pour Titre, le Critique de foy même. Le 15. Septembre 1683. Pagg. 12.

L'Auteur apelle doublets les diverses traductions du même nom. Le Critique de foy-même commence de la maniere suivante: Je n'ai jamais rien fait sans faute, & je ne m'en desespere pas néant-moins car je n'ai jamais aussi rien lu ni entendu sans faute &c. Ceux qui ne font rien, ne font qu'une faute; mais qui est monstrueuse &c. Si l'on trouve quelques diversitez ou contrarietez dans mes Opuscules, il faut toujours corriger ce qui est antérieur par ce qui est postérieur; mais si l'Eglise & le Siècle me fait un jour quelque loisir, j'espere bien ramasser tout en un Volume: y donner les pièces entieres, que j'ai été contraint d'estropier pour épargner ma bourse; j'espere même d'en ajouter une centaine d'autres &c. Il y a plus de 40. ans que je ramasse & que je specule, & j'ai tant veillé de nuits sur mes papiers, que pour 55. ans que j'ai vécu, je puis bien en compter 80.

60. Le Droit de de Berry. du 15. Juin 1682. in 4to. Pagg. 12.

C'est le Droit ancien & nouveau, celui des Celtes & des Romains; les Edits de ces derniers, les Codes, Conciles, Capitulaires, Chartes, Coûtumes, Franchises, Concessions, Reglements, &c. depuis l'an 140. jusqu'en 1680. L'Auteur y a ajouté un Catalogue de ses Ouvrages imprimés depuis 1660. jusqu'en 1682. *Nicéron* remarque N. 60. qu'ils sont au nombre de 50.

61. Les Ducs & Duchesses de Berry, le 9. Septembre 1686. Pagg. 4.

Il commence par *Bastilius* Duc d'Aquitaine en 490. & finit par Mr. le Duc de Berry, petit-fils de Louis XIV.

62. Les Eglises de Bourges. Le 15. Mars 1683. in 4to. Pagg. 12.

C'est une Description de leurs Edifices, Histoire de leur fondation & autres choses qui les concernent.

63. Emprunts de l'Eglise.

64. Epigrammatum liber primus. Biturigis 1660. in 12mo. Pagg. 20.

Les Poësies de *Catherinot* ne meritent aucune attention. *Niceron*, N. 5.

65. Epigrammatum liber secundus. Biturigibus 1660. in 12mo. Pagg. 20.

Niceron N. 6.

66. Epigrammatum liber tertius. Biturigibus 1660. in 12mo. Pagg. 20.

Niceron N. 8.

67. Epigrammatum liber quartus. (1661.) in 12mo. Pagg. 20.

Niceron N. 11.

68. Epigrammatum liber quintus. in 12mo. Pagg. 20.

La date est du mois d'Octobre 1661. *Niceron*, N. 12.

69. Epigrammatum liber sextus,

septimus & octavus. 1664. in 4to. Pagg. 63.

Niceron N. 20.

70. a. Escu d'alliance. Avec une taille douce. f. d. in 4to. Pagg. 20.

L'Ambition & la vanité du *St. Catherinot* se manifestent dans plusieurs de ses pièces, & sur tout dans celle-ci. L'Escu d'alliance en taille douce, ne contient pas moins de 64. armoiries, dont il y en a 6. en blanc; toutes des familles aliées de *Catherinot*: encore n'est-ce que la premiere partie. La seconde qu'il promet vers la fin, devoit conter le reste, dont il nomme encore 41. familles; mais par bonheur il en a fait grace au public.

70. b. Factum pour Mr. *Denys Catherinot*, Receveur Provincial des Decimes en la Generalité de Bourges, Demandeur en Taxe & paiement solidaire des depens, contre M. *Michel Salas* ci-devant Commis à la recette des Decimes au Diocèse d'Orleans. f. d. in 4to. Pagg. 4.

Ce factum est dans les listes sous le Titre de Dépens refusez. Il est de 1672. *Niceron*, N. 28.

71. Factum pour *Denys Catherinot* Sieur de *Champroy*, contre Mr. le Procureur Général de la Cour des Aydes. f. d. in Fol. Pagg. 2. (1665.)

72. Deuxième Factum de Noblesse, pour

- pour *Denys Catherinot*, Sieur de *Champroy*. f. d. in 4to. Pagg. 4. (1665.)
73. Factum pour *M. Nicolas Catherinot*, Sieur de *Coulons*, contre *Mr. René Dorfanne*, Seigneur de *Tizay &c.* Lieutenant Général au siege Royal d'*Iffoudun*. f. d. in 4to. Pagg. 10. (1680.)
74. Factum de l'Office de receveur provincial alternatif en la généralité de *Bourges*. f. d.
75. Les factes Consulaires de *Bourges* 1684. in 4to. Pagg. 4.
76. Les Fondateurs de *Berry*. Le 2. Janvier 1686. in 4to. Pagg. 8.
L'Auteur commence par l'an 2000. du monde, & prétend qu'alors *Bourges* a été fondée par les descendans de *Japhet*. Il continue par les Rois *Celtes*, par les *Troyens*, *Romains*. & autres: le tout sur des preuves etimologiques, & finit par les Fondateurs des *Eglises* & des *Monasteres*. Il a mis à la fin une addition à la *Gaule Grecque*. Il assure que les anciens Rois de *France* avoient dans leurs armes un ☩, qui signifioit *Christus*, ce que les Peintres ignorans avoient changé en fleur de lis.
77. *Fori Bituricensis Inscriptio. Maxima Biturigum*, excudebat *Johannes Cristo*, 1665. in 4to. Pagg. 44.
L'Auteur donne ici la description de

- plusieurs Edifices, avec les noms des anciens Gouverneurs de *Berry*, depuis 1232. jusqu'à 1673. Il y parle des *Presidens de Bourges*, des *Conseillers*, & entr'autres de plusieurs de la famille de *Du Verger* (*Vergerius*). On y trouve les Titres de Plusieurs *Dissertations* & autres *Ouvrages*: les *Procureurs du Roi* depuis 1277. les *Preposez* depuis 1012. leurs *Vicaires* depuis 1286. les *Avocats* dès l'an 1431. avec les autres hommes & femmes illustres de *Bourges* & du *Berry*, depuis *Nô* même,
78. Le *Franc-Aleu de Berry*; factum pour le Sieur de *Fizay*. (1662.)
79. La *Gaule Grecque*. Le 23. Août 1683. in 4to. Pagg. 8.
L'Auteur s'y propose de prouver que la langue *Grecque* a été fort en usage dans les *Gaules*, par des Auteurs, & par des noms propres de plusieurs *Gaulois* & *François* &c. *Mr. Beyer* en donne une idée exacte dans les *Memoriae Librorum ratorum*, p. 154.
80. *Genealogie de Messieurs Dorfanne* f. d. in 4to. Pagg. 8.
Le Sr. *Catherinot* étant alié à cette famille, il se faisoit un plaisir de travailler à cette *Genealogie*, qu'il fait remonter à l'an 1360. auquel tems la dite famille fut divisée en trois branches. La pièce finit par cette reclame, *de sa*. On croiroit donc qu'elle n'est pas complete, s'il n'avoit ajouté ces mots au bas de la page. *Le reste sera imprimé cy après. Nicéron met cette pièce à l'anné 1673. N. 31.*

81. Graeca forensia, tributorum laterculum.
82. Gratianus recensitus. Le 2. Sept. 1686. in 4to. pagg 4.
C'est l'analyse de ce qui est contenu dans le Decret de *Gratien*. *Niceron* N. 103.
83. Grieffs du Sieur Paracé. f. d. pagg. 4.
84. Histoire des Benefices.
Cette Histoire & celles qui suivent, ont été communiquées à Mr. *Engel*, par Mr. le Capitaine son parent. J'estime que la premiere n'est autre chose que la pièce cotée ci-dessus, N. 21. & je n'ose- rois garantir toutes les suivantes.
85. Histoire du celibat.
86. Histoire des Cherels.
87. Histoire des Conciles.
88. Histoire de la Confession.
89. Histoire des Dimes.
90. Histoire du droit François.
91. Histoire de l'Eucharistie.
92. Histoires des Evêques anciens.
93. Histoire des fiefs.
94. Histoire des Heresies.
95. Histoire des impots.
96. Histoire des injures.
97. Histoire des Libelles.
98. Histoire des libertés gallicanes.
99. Histoire du Monachisme.
100. Histoire des offices.

101. Histoire des Papes.
102. Histoire des rites.
103. Les illustres de Berry. Le 12. Septembre 1682. in 4to. Pagg. 12.

C'est ainsi que le *P. Nicéron* a donné ce Titre, dans ses *Memoires*, T. XXX. p. 205. N. 63. Mr. *Engel* le rapporte de même dans le *Memoire*, qu'il a eu la bonté m'envoyer: & dans sa *Bibliotheca Selectissima* P.I. p. 39. N. 53. Il semble que ce soit ici une seconde Edition de cette pièce, puisque Mr. *Beyer* en avoit vu une Edition de 1680. qu'il indique dans ses *Memoriae Librorum rariorum*, p. 157. „ *Les Illustres de Berry* par le *S. Catherinat* „ *Bourges*. MDCLXXX. 4to. plag. 1½.

Voici l'ordre qu'il a suivi, selon Mr. *Engel*.

Ecclesiastiques. Papes interessez au Berry. Patriarches, Cardinaux, Nonces, Doyens, Grands Archidiacres, Thresoriers de la Chapelle Royale, Evêques des Gaules, Grands Aumoniers de France, Predicateurs du Roy, Precepteurs du Roy, Fondateurs des Ordres.

Seculiers. Rois des Celtes, Consuls de Rome, Anciens Presidens des Aquitaines, Roys d'Aquitaine, Roys de France, Reines de France, Ducs d'Aquitaine. Ducs de Bourbon, Ducs de Berry, Duchesses de Berry, Comtes de Bourges: & quantité d'autres Princes, Comtes, Officiers du Roy & de la Couronne. Il promet de donner une autre fois les Hommes de Lettres; mais il ne s'est pas acquitté de sa promesse.

104. Imperium Romanum. Le 25. Sept. 1685. in 4to. Pagg. 4.

C'est un Catalogue Alphabétique de tous les Officiers Romains; mais qui ne va que jusqu'à la Lettre M. Le P. *Nicéron* dit, l. c. N. 105. que c'est une Liste Alphabétique des dignités de l'Empire de l'Orient & de l'Occident; mais il n'a pas remarqué comme Mr. *Engel*, qu'elle n'est par entière.

105. Inscriptiones Decretalium.

106. Les Intimés calomniés. in 4to. Pagg. 4.

C'est un factum composé après l'an 1686. pour une affaire qui le regardoit. *Nicéron* N. 108.

107. Le Journal du Parlement à Mr. de *Guerci*. Bourges. Le premier d'Août 1685. in 4to. Pagg. 4.

Il paroît selon Mr. *Engel*, que ce n'est que le commencement d'un Journal recueilli par *Denys Catherinot*, Pere de nôtre Auteur, duquel il donne la vie au commencement, & qui remplit la moitié de la pièce. Le reste ne contient: au lieu de 150. Arrêts, qu'il promet depuis 1611. que ceux du 1. 2. 4. 6. 27. & 31. d'Août de cette année là. Ajoutez-y ce que dit *Nicéron* l. c. N. 100.

108. Juris Definitiones.

109. Juris Differentiae.

110. Juris Formulae.

111. Juris Origines.

112. Juris Schemata.

113. Juris Sigla.

114. Jurisconsulti Exotici. Le 4. Février 1687. in 4to. Pagg. 4.

On voit ici le Catalogue des Anciens Legislateurs Juifs. Grecs & Romains, depuis *Moïse* jusqu'à *Caton*.

115. Le Legataire héritier, contre le Sieur *Boibertrand*, 1678. in 4to. Pagg. 4.

Cet écrit est pour l'Auteur. v. *Nicéron* N. 45.

116. Leges antiquae ex *Mose*, Declamatoribus, & aliis.

117. La main de *Scévola*. Le 8. Juillet 1682. in 4to. pagg. 12.

Le P. *Nicéron* N. 61. & Mr. *Freitag* dans ses *Analecra Litteraria* p. 224. ont remarqué le contenu de cette pièce. Mr. *Engel* dit aussi, que l'Auteur y assure, que la circonstance du brasier & de la main brûlée de *Scévola*, rapportée par *Tite Live*, est une fable. Il y ajoute, qu'il n'a peut-être pas tort; mais que les principales de seize raisons qu'il apporte, sont très ridicules.

118. Le mal assigné, pour le Sieur de *Sauzay* 1681. in 4to. Pagg. 4.

Le P. *Nicéron* N. 56. y ajoute cette date; mais le Correspondant de Mr. *Engel* assure, que cette pièce n'a point de date.

119. Manifeste pour le Seigneur de *Coulons* sur *Oron*. f. d. in 4to. pagg. 8.

Le P. *Nicéron* rapporte cette pièce l. c. N. 42. à l'année 1677. & dit, qu'elle est intitulée dans les listes le huitième de-

nier

nier, dont j'ai donné le Titre ci-dessus, N. 40. Mr. Engel remarque, que cette pièce concerne l'Auteur même, qui étoit Seigneur de Coulons: à cause d'une double taxe exigée par le traitant des taxes: & l'Auteur refusa de paier l'une & l'autre.

120. Manifeste de l'Hopital général de Bourges. f. d. in 4to. Pagg. 7.

Il est dressé contre quelques prétendus Creanciers de *Marie Rousseau*, qui avoit institué les pauvres du dit Hopital ses seuls & universels heritiers. Le P. Nicéron l. c. N. 34. met cette pièce à l'année 1674. & remarque, qu'elle est intitulée dans les listes de *Billet suspect*.

121. Manuel de l'Hopital général de Bourges. Chez *Jean Cristo*, 1672. in 4to. Pagg. 27.

C'est une Histoire de cet Hopital, qui se réduit à ces trois points, 1^{mo}. les Privilèges, 2^{do} les Reglements, & 3^{tio} les Bienfaiteurs. La Patente du Roy pour l'établissement de cet Hopital est du mois de Décembre 1669.

122. Traité de la Marine. Le 20. Octobre 1685. in 4to. Pagg. 27.

C'est une des meilleures pièces de notre Auteur, qu'il finit par ces vers:

Optima sunt quaedam, quaedam sunt
pessima,

In caecis lucent noctibus astra magis.
Propria sunt quaedam: quaedam com-
munia Lector,

Quae mala, sunt nostra haec, sunt
aliena bona.

(Tom. VI.)

Ergo mihi noxas noli obtruncare fa-
tenti,

Parcere subjectis nos docuere ferac.

123. Traité des Martyrologes. Le 2. Août 1687. in 4to.

Mr. Engel dit, que cette pièce n'est que de 4. pages: & le P. Nicéron l. c. N. 111. en compte 24. Il y a sans doute une faute d'impression dans ce dernier: car *Catherinot* n'avoit pas acoutumé de faire imprimer de si gros Ouvrages. C'est une description succincte de leur Origine, contenu, etimologie des noms &c. dit Mr. Engel.

124. Le Necrologe de Berry. Le 1. Juin 1682. in 4to. Pagg. 8.

C'est un Journal de la mort des Saints Martyrs, Archevêques & autres illustres tant seculiers qu'Ecclesiastiques, qui commence par le Décret de S. Jusse en 251. & finit par celui du Roy *Hugues Capet* en 997.

125. Le Nobiliaire de Berry. le 20. Juin 1681. in 4to. Pagg. 8.

L'Auteur y divise les Nobles du Berry en trois Classes; les Celtes, les Romains & les François. Les premiers nel'arrêtent guères, vû que malgré ses recherches, il ne trouve de quoi faire mention que du Roy *Ambigat*, & de ses deux Neveux, *Segovefe* & *Bellovese*. Il se plaint sur tout de *Jules Cesar*, qui a dit-il fait égorger 40000. hommes à Bourges: & extirpé la noblesse Celtique, pour lui substituer la Romaine. Il nomme quantité de personnes de celle-ci, le tout sur la foi des etimologies. Enfin il vient à la Noblesse Françoisé, dont

Kkk

il

il donne une espèce de Cronique, depuis l'an 1200. jusqu'en 1425. & promet la continuation, dont il donne le Sommaire.

126. Le Noble mal taxé.

C'est ainsi qu'on nomme dans les listes le *Faëtum* que j'ai rapporté ci-dessus, No. 71. v. *Nicéron* l. c. N. 21.

127. Nomici non nomici ex Oratoribus, Historicis, Poetis &c. Altercationes.

128. Notae ad altercationes *Hadriani* Imperatoris. Avarici Biturigum. 1660. in 12mo. Pagg. 56.

129. Notae ad Symposii Enigmata. du mois d'Octobre 1661. in 12mo. Pagg. 52.

130. Notae ad Testamentum *Pithecanum*. Biturigis 1660. in 12mo. Pagg. 20.

Le Testament n'y est que par parcelles. *Nicéron* l. c. N. 2.

131. Les Novales de Venême. 1679. Pagg. 4.

C'est un *factum* pour *Denys Catherinot* son frere. *Nicéron* N. 48.

132. Observationum & Conjecturarum Liber I. Biturigis, 1660. in 12mo. Pagg. 36.

133. Observationum & Conjecturarum Liber II. Avarici Biturigum 1661. in 12mo. Pagg. 43.

134. Observationum & Conjectu-

rarum Liber III. Ibid. 1661. in 12mo. Pagg. 40.

135. Observationum & Conjecturarum Liber IV. Avarici Biturigum 1661. in 12mo. Pagg. 50.

Ces Observations roulent sur le droit. *Nicéron*, N. 3. 9. 10. 14. Le Correspondant de Mr. *Engel* en cite cinq Livres dans son Memoire; mais il n'y aoute ni le format ni les dates.

136. Les Opposans au Décret de Maron. 1687. Pagg. 4.

137. Paradoxes sacrés.

138. Parallele du Juge & de l'Evêque.

139. Les Paralleles de la Noblesse. Le 2. Janvier 1688. in 4to. Pagg. 11.

Catherinot nous apprend le contenu de cette pièce en ces termes: Je pretends faire voir ici, que la Noblesse moderne vaut bien l'ancienne; la Noblesse des Loix celle des armes; & la Noblesse de la ville celle de la Campagne. Je commence par la Noblesse moderne, depuis l'an 1300.

140. Paratitla ad Basilica.

C'est peut-être la pièce que j'ai indiquée ci-dessus N. 4.

141. Dissertation que le Parquer de Bourges est du Corps de l'Universitè. à Bourges chez *Jean Toubeau*, Imprimeur Libraire & Consul des Marchands 1672. in 4to. Pagg. 20.

A la

A la tête de cette pièce se trouve une Epître Dédicatoire à Mr. *Gougnon* Avocat du Roy & Conseiller au Bailliage de Berry, Presidial de Bourges, où *Catherinot* se vante d'avoir été Colleague de Mr. *Gougnon*, & d'avoir vécu en si parfaite union avec lui depuis l'an 1655. qu'on pourroit écrire sur leur tombeau, l'ancienne formule, que l'on trouvoit souvent sur ceux des Epoux Romains: *Vixerunt sine Querela, sine jurgio, sine bile.* Il avoué d'être redevable à Mr. *Gougnon*, d'une partie des actes authentiques, qui servent de base à cette Dissertation, aussi bien que de ses bons Avis. Il y ajoute, qu'ils sont doublement aliez: & donne à cette Ocasion la Généalogie de Mr. *Gougnon*, & l'Histoire de ses Ancêtres. Cette Epître est de 8. pages, & datée du 1. Mars 1672. La Dissertation même tend principalement à prouver l'étendue de la Charge des Avocats du Roi à Bourges, qu'ils sont Officiers nés de l'université: & jouissent de tous les privilèges & immunités qu'elle peut avoir.

142. Le Partage inégal 1680.
Pagg. 4.

Le Correspondant de Mr. *Engel* dit, que cette pièce n'occupe que 4. pages. Il y auroit conséquemment de l'erreur dans *Nicéron*, qui assure l. c. N. 49. que les listes marquent sous ce Titre la pièce que j'ai cotée ci dessus No. 73. puisque celle-ci occupe 10. pages.

143. Les Pasquinades anciennes.
Le. 18. Juin 1688. Pagg. 4.

144. Le Patriarchat de Bourges.

chez *Jean Crislo* 1681. in 4to.
Pagg. 20.

L'Auteur s'efforce de relever ici l'ancienneté & la splendeur de la ville de Bourges. Bourges, dit il, est Metropole, personne n'en doute, Bourges est aussi une Primatie temporelle & spirituelle &c. Il commence l'Histoire de la temporelle par *Ambigat* Roy des Celtes du tems du vieux *Tarquin*, & le prouve par *Tite Live*. Ensuite il vient à la spirituelle, & dit, que *Gregoire IX.* en aiugea le possesseur à Bourges: que le Roy *Dagobert* nomme *S. Sulpice* le debonnaire *Archimetropolitainum.* Enfin il refute, ceux qui sont d'un avis contraire: & principalement les Auteurs qui ont écrit en faveur des Villes de Vierzon, & Issoudon dans le Berry, comme aussi de Vienne & de Bourdeaux.

145. De Patriarchis & Primatibus.

146. Les Patronages de Berry. Le
premier Mars 1683. in 4to.
Pagg. 8.

Ici il donne les noms de tous les Patrons, tant généraux que particuliers; de même que des Prieurés, Monasteres &c. du Berry, par ordre alphabétique: & chose incroyable, il en vient à bout. Le *P. Nicéron* a donné les vers qui sont à la fin de cette pièce, l. c. N. 69. qui nous apprennent la raison pourquoi *Catherinot* ne publioit que des Brochures.

147. Traité de la Peinture. Le 18.
Octobre 1687. in 4to. Pagg. 24.

Voici l'un des plus gros Ouvrages de l'Auteur, qui n'est pas à mépriser, y aiant bien des choses curieuses mêlées parmi
Kkk 2 plu-

plusieurs choses communes. On y trouvera même des Questions de Droit, qui ont du rapport à ce sujet.

148. Le petit Villebœuf. f. d. in 4to. Pagg. 4.

C'est un factum pour les droits Seigneuriaux du petit *Villebœuf* possédé par la veuve de *Denys Catherinot*. *Niceron* le met à l'année 1685. l. c. N. 99.

149. Les Philippes de Berry. Le 26. Février 1687. in 4to. Pagg. 8.

Le Prologue est d'une inscription assez curieuse, trouvée à Bourges, mais placée ici hors d'œuvre, comme il l'avoué lui-même. Après cela il parle de différentes Médailles déterrées dans le Berry: & entr'autres de *Philippe* de Macedoine. A cette Ocasion il traite des Médailles en général: & donne, à la fin, un Catalogue des Auteurs qui ont écrit sur les Médailles, ce qui n'est pas le plus mauvais de la pièce.

150. La Plaideuse. f. d. in 4to. Pagg. 4.

Le P. *Niceron* met cette pièce à l'année 1682. l. c. N. 59. C'est un factum pour *Mr. de Saucay* contre une veuve, que l'Auteur prétend plaider mal à propos pour une chose de peu de conséquence.

151. Positiones Nomo-Canonicae. Le 22. Mai 1688. in 4to. Pagg. 4.

Ce sont des thèses sur le droit Canon, composées par l'Auteur en 1650. *Speciminis loco*.

152. Le Pouillé de Bourges. Le 3. Août 1683, in 4to. Pagg. 16.

C'est ainsi qu'on lit ce Titre dans *Niceron*, l. c. N. 74. *Mr. Engel* en donne un autre en ces termes: La Pouille de Bourges, du 5. Août 1683. Pagg. 16. Il dit, que c'est la continuation du Traité des Tribunaux, dont je parlerai ci-après No. 181. contenant les Diocèses, prieurés, Prebendes, Couvents, taxes des Benefices, &c.

153. Le prêt des Décrets.

154. Le prêt gratuit, à Bourges, chez *Jean Criffo*, Imprimeur des Jésuites, 1679. in 4to. Pagg. 91.

Cette longue Dissertation ne tend qu'à prouver, qu'on doit prêter sans intérêt: & que les ventes ne sont pas honnêtes, n'étant conformes ni aux Loix sacrées, ni à la Discipline Ecclesiastique, ni aux bonnes mœurs; mais à cette occasion il s'écarte, pour parler de mille autres sujets. En discourant de l'usure, il cite dans la première partie, la Bible, les Auteurs prophanes, l'Opinion des Philosophes & autres, les Loix données contre l'usure, &c. Il remarque entr'autres, que les ventes ont été inventées par les Italiens: & cela à peu près en même tems que l'Artillerie, l'une otant les biens, & l'autre la vie. Dans la seconde partie il prétend prouver, que les ventes ne sont pas utiles. Il vante par contre l'utilité des bienfonds, & de l'Agriculture. Il cite quantité de noms François de fiefs & biens de Campagne, qui selon lui sont derivez de noms Latins des Romains: parce, dit-il, qu'une partie de leurs biens ont été situés dans les

les Provinces. Il donne ensuite l'étimologie des noms de metiers, des surnoms &c. tirez des noms propres des Romains &c. Il parle du Contract nommé Chetel, par lequel on donne ou prend certain betail à loüage pour une certaine partie du profit. Après avoir traité de l'Agriculture, il parle du Commerce, & en fait l'éloge. Item des foires de Bourges, de la navigation de la riviere d'Orron, des Jurisdictions, des Consuls, des premiers Artisans. Cette occasion le conduit à l'Hérésie de *Wicief* & de *Luther*, qui recommandent le travail aux Moines. Il donne l'étimologie du nom d'*Huguénot*, & le dérive de celui d'*Eydgnot* ou *Eydgnoff*, parce que les premiers Calvinistes sortirent d'entre les Suisses nommez *Eydgnoffen*. Après cela, il se dechainé fort contre le luxe. Il définit le Noble, un homme capable de contracter de grosses dettes, par sa mauvaise conduite: & incapable d'en paier aucune. Dans la troisième partie, il veut prouver, que les ventes ne sont pas nécessaires. Il déclame contre ceux qui achettent des benefices, & contre toute Simonie. Il donne l'étimologie du mot *Carogne*, assurant qu'on disoit autrefois *Chanoisse*, qui étoit la même chose que *Chanoinesse*, parce, dit-il, qu'autrefois elles menoient une vie si licentieuse qu'on les chassa de plusieurs benefices, & mit des Chanoines à leur place: & que depuis ce nom resta aux femmes de mauvaise vie. Il continue la matiere des benefices disant, qu'ils n'ont commencé que l'an 1200. que les assignations en faveur d'un autre sont de nouvelle date, de même que la pluralité des benefices: & quoique Ca-

tholique zelé, il s'emporte contre les abus de la Cour de Rome. Voici quelques vers anciens, qu'il raporte sur ce sujet.

1. Accipe, fume, cape, sunt verba
placentia Papae.
2. Curia Romana, non curat ovem
sine lana
3. Dantes exaudit, non dantibus o-
stia claudit.
4. Tu spoliare omnes populos, Ro-
mane, memento.
5. Tanta molis erat Romanam im-
plere crumenam.

& plusieurs autres traits de cette nature. Il parle amplement des abus des biens de l'Eglise, des Ordres Religieux, Jésuites, Theatins & autres, des demandes faites au Concile de Trente, de l'inutilité des Moines, des abus des dots des Religieuses, des mariages, des familles éteintes, des Satyres, de la venalité des charges, des cinq sortes de rentes, des revenus de l'Eglise de Rome, de l'excommunication pour causes legeres, des procès ridicules, des Stellionataires, de la Noblesse, des Creanciers rigoureux, des livres ridicules &c. Enfin pour conclusion, il recapitule ses raisons, & exhorte fort Messieurs de Bourges de s'affranchir des rentes.

155. La prévention. Bourges le 28.
Novemb. 1682. in 4to. Pagg. 8.

L'Auteur nous apprend, que la *prevention* est un droit appartenant aux Présidiaux, Baillifs & Sénéchaux de France, qui consiste à connoître en premiere instance d'une matiere, qui ne devoit y venir, que par apel. Il fait voir l'origine de ce droit & en quelles matieres il a lieu.

156. Le propre pretendu. f. d. in 4to. Pagg. 4.

Memoire sur un procès touchant un Capital de 2000. livres, entre la veuve du Sr. Denys Catherinot, & Mr. Gaffot de Beviere son gendre.

157. Propempticum ad G. Lamonium Protopraesidem.

Nicéron l. c. N. 38.

158. Question d'une Rente amortie f. d. in 4to. Pagg. 4.

Le P. Nicéron N. 43. met cette pièce à l'année 1678. & remarque, que cet écrit a pour Titre dans les listes: *La vente negligée*: & que c'étoit une affaire qui regardoit l'Auteur.

159. Les Recherches de Berry. Le premier Juillet 1683. in 4to. Pagg. 8.

C'est une description cronologique, historique, cronographique, erimologique &c. du Berry. L'Auteur y suit l'ordre alphabétique, & pour ne pas s'éloigner de sa coutume ordinaire, il finit au beau milieu de la lettre C.

160. Recueil de quelques Titres, pour montrer que le pré de Cradslay appartient aux Seigneurs de Coulon. f. d. in 4to. Pagg. 8.

161. La Regale universelle. Le 13. Novembre 1683. in 4to. Pagg. 20.

Cette pièce roule sur trois Questions. 1mo. Si le Roi est fondé en regale.

2do. Depuis quel tems? 3tio. Si ce droit est universel en France? L'Auteur raisonne en Avocat du Roi, c'est tout dire. v. Nicéron N. 82.

162. Douze reglemens du Palais Roial de Bourges. (1667.) Nicéron N. 23.

163. La Religion unique. Le 12. Fevrier 1688. in 4to. Pagg. 12.

C'est une Apologie de la Religion Catholique romaine: & une invective contre les Protestans, qu'ils taxe de plusieurs erreurs & crimes monstrueux; pretendant prouver,

1mo. que les Réformateurs ont été sans mission.

2do. Il les accuse de grands crimes, & de libertinage.

3tio. de quantité d'erreurs, qu'il fait monter jusques à 100. chez Calvin. Son principal argument est, que Beze aiant peché souvent contre la Prosodie, & aiant dit Sevilla au lieu de Hispalis; il pouvoit aussi manquer en fait de Théologie.

4to Il les accuse de discorde, en alleguant les différentes Sectes, auxquelles la Reformation doit avoir donné lieu. Il les multiplie à l'infini, en faisant des Sectes de tous les noms synonymes qu'on leur a donné.

5to. Il les accuse de Schisme, & se donne toutes les peines imaginables pour les décrier de ce côté là. Il oppose à ces 5. défauts des Protestans, cinq avantages des Catholiques, Principium, Spatium Pietas,

Pietas, Miracula, & Martyres. Il tire l'origine du Catholicisme du sein de l'éternité, ou du moins de la Creation du monde. Il en donne la Généalogie, de même que du Protestantisme, qu'il fait descendre de *Lucifer*. L'Espace ou la Religion Catholique est enseignée, c'est tout l'Univers. Il en fait une description pompeuse. Cependant trouvant ses raisons trop foibles, il amene un renfort (comme il le nomme lui-même,) qui est, Patres, Synodi, Scripturæ: Traditions: & par ce secours il détruit de fond en comble toute la Religion des Protestans: & défait totalement toutes leurs armées.

164. La rente de Seris. Le 20. Janvier 1683. in 4to. Pagg. 4.

Il s'agit ici d'une rente foncière due à *Marie Dorfanne*, femme de l'Auteur, par le Hameau de Seris. *Niceron* N. 68.

165. Repotia Catharinica 1677. in 4to. Pagg. 4.

Ce sont des vers François & Latins, composés par différentes personnes, sur ce que le lendemain des Noces de *Catherine Catherinot*, qui épousa *Guillaume de Sauzay* le 18. Janvier 1677. le plancher de la salle où la nôce s'étoit faite, tomba avec tous les convives, sans que personne en fut blessé. *Niceron* N. 40.

166. Requête pour Factum à Nosseigneurs du Parlement. f. d. in 4to. Pagg. 4.

Niceron N. 36. la met à l'année 1676. Le Correspondant de *Mr. Engel* y ajoute, au contraire, l'an 1678. Cette Requête

te est en faveur de *Denys Catherinot*, pour l'affaire de *Salas*, dont il est parlé ci-dessus N. 70. b.

167. Supplement du Factum à Nosseigneurs du Parlement 1678. in 4to. Pagg. 4.

168. Les Romains Berruyers. Le 25. Janvier 1685. in 4to. Pagg. 4.

L'Auteur veut prouver ici, que divers fiefs & domaines ont appartenu à des Romains: & ce par l'Etimologie des noms. Il range ces noms prétendus Romains selon l'ordre de l'Alphabet: & selon la loüable coutume, il n'acheve pas la lettre C.

169. De Romanis Episcopis.

170. Le Sanctuaire de Berry. à Bourges, chez *Jean Toubeau*, ancien Prevôt des Marchands. 1680. in 4to. Pagg. 36.

Mr. Beyer a parlé de cet Opuscule, dans ses *Memoriae librorum rariorum*, p. 234. *Mr. Engel* assure dans son memoire, que l'Auteur a conduit cette fois le Catalogue alphabétique des Saints du Berry jusqu'au bout: que ces Saints au nombre de 300. ne sont pas tous canonisés, & la plupart de la façon de *Catherinot*: surquoi il s'excuse, & y ajoute, que ce n'est qu'un échantillon, n'ayant pas tout dit. Il promet de le faire dans les *Annales du Diocèse*, & dans le *Martirologe de la Primatie*: & déclare outre cela nettement, qu'il veut être libre dans ses études, puisqu'il ne s'en fait qu'un divertissement innocent. Il y a mis à la fin un Catalogue de ses Ouvrages différents des autres, mais sans ordre. Ajoutez-y

tez y, ce qu'en a dit le P. Nicéron, l. c. N. 203.

171. Scholarum Bituricarum inscrip-
tio. Avarici Biturigum, 1672.
in 4to. Pagg. 12.

Il parle premièrement de l'affluence
des Etudians de toute part, après quoi il
dit, qu'*André Alciat*, Milanois y avoit en-
seigné le premier, depuis 1527. jusqu'à
1532. qu'il a fait son premier Discours
en public le 19. Avril 1529: Ensuite il
donne une liste des autres Professeurs,
acompanée de plusieurs dates, qui ne se
trouvent pas facilement ailleurs, c'est
pourquoi Mr. *Engel* en a fait l'Extrait qui
suit.

François Duarenus a enseigné depuis
1538. jusqu'à 1559. qu'il mourut.

Eguinarius. Baro Leonensis in Britan-
nia, de 1542. à 1550. mort.

Franciscus Balduinus, Atrebatensis, de
1549. à 1556. qu'il alla en Aujou, & de
là à Paris, où il mourut en 1573. en bon
Catholique, quoique point ennemi outré
de *Calvin* & de *Beze*. (voiez le T. II. de
cette Bibliothèque, p. 369. Note 56.)

Ludovicus Ruffardus, Carnutensis, très-
fameux par les Editions du Droit Civil
chez *Rouillé* & *Plantin*: depuis 1551. à
1567. année de sa mort.

Hugo Donellus, Cabilonensis apud He-
duos, de 1551. à 1572.

Nicolaus Bougerius, Bituricus ortu,
Antistiodorensis Origine, de 1551. à
1583. mort.

Jacobus Cujacius Tholosanus, de 1556.
à 1566. & ensuite de 1577. à 1590.
mort.

Franciscus Hottomannus, Parisius, *Pe-
tri*, Senatoris Parisiensis ex Silesia oriundi
filius: de 1567. à 1572. où il s'en re-
tourna en Alemagne, craignant de souffrir
à cause de la Religion.

Johannes Mercerus Bituricus, *Stepha-
ni Medici* frater, de 1573. à 1600. où
il est mort.

Antonius Comius, Noviodunensis, de
1574. à 1577. mort.

Franciscus Raguellus, Bituricus, de 1584.
à 1605. mort.

Antonius Bengaeus: Bitur. de 1593. à
1616. mort.

Egidius Hortensius, Annetensis apud
Carnutes, de 1593. à 1610. mort.

Johannes Renoard, Bitur. de 1606. à
1616. mort.

Franciscus Pinssonius, Bit. de 1611. à
1643. mort.

Edmundus Merillius, Tricastinus de
1612. à 1647. mort.

Franciscus Brocus, Claromontanus, de
1617. à 1636. mort.

Jacobus Mercerus, *Job. Filius*, 1617.
mourut la même année.

Johannes Mercerus 1617. à 1648.
mort.

Jacobus Chenutius, Bit. 1645. à 1664.
mort.

Mar-

Marcus Antonius Dominicus, Docteur Cadurcienſis, Hiſtoriographus regiſ, 1649. à 1650. mort.

Antonius Proſſius, Docteur Aurelianenſis, 1649. 1650. mort.

Petrus Capella, Bitur. *Chenutii* gener. 1652. encore vivant, en 1672.

Johannes Brocus, Franc. filius, de 1652. encore vivant en 1672.

Johannes Molindus, Bitur. de 1654. à 1664. mort.

Franciſcus Tullerius, Bitur. 1671. encore vivant en 1672.

Catherinot y ajoute: „ mox docebunt, *Edmundus Bonmanſulus*, Bitur. & *Joh. Rebeyrus*, Avernenſis. Mr. *Engel* omet pluſieurs ſavans, & ſur tout les Médecins, parce que cela le meneroit trop loin. v. *Niceron*, l. c. N. 27. & *Freytag* *Analec̄ta Litteraria*, p. 224.

172. Le ſiege de Bourges. Le 13. Octobre 1684. in 4to. Pagg. 4.

L'Auteur après avoir parlé de trois autres ſieges que Bourges avoit ſoutenu, ſçavoir de *Jules Ceſar*, 2do. de *Pepin* en 762. 3tio. de *Charles VI.* en 1412. promet la deſcription du dernier ſiege; mais ſa relation commence le 29. d'Avril, & finit déjà au 9. Juillet 1562. avant que le ſiege eut commencé.

173. Sommaire de procès de Maître *René d'Orſanne* contre Monſieur le Prince. 1662. Pagg. 12.

174. *Stricturæ nomicæ.*
(Tom. VI.)

175. Tombeaux Domestiques. f. d. Pagg. 4.

Cette pièce contient les Epitaphes des Ancêtres & de quelques parens du Sr. *Catherinot*, entr'autres celle de ſa femme & de *Denys Catherinot* ſon frère, qui ſont de l'Auteur. *Niceron* met cette pièce à l'année 1685. l. c. N. 95.

176. Tombeau généalogique. f. d. 1680. Pagg. 38.

Selon le memoire du Parent de Mr. *Engel*. *Niceron* met cette pièce à l'année 1674. in 4to. & dit, N. 32. qu'elle a 40. pages. C'est la généalogie de la famille de *Catherinot*, où l'on voit ſes parens & ſes aliés.

177. Traité des Apotheoſes.

178. Traité de l'Artillerie. Le 25. Mars 1685. in 4to. Pagg. 16.

Afin qu'on ne ſoit pas ſurpris, qu'un Avocat écrive ſur un pareil ſujet, il dit dès le commencement: „ La chicane que je „ professe depuis 30. ans ... s'acorde „ aſſez bien avec l'Artillerie; car ce ſont „ deux grands moiens pour deſoler les „ maiſons. „ Il en donne une aſſez bonne Hiſtoire; mais il ne dit presque rien qui ne ſoit allés connu. Ce n'est pourtant pas une de ſes plus mauvaiſes pièces.

179. Traité des Miracles.

180. Traité des reliques.

181. Les Tribunaux de Bourges. Le 7. Janvier 1683. in 4to. Pagg. 12.

